



ÉDITO



Découvrez le service Économique et social



INTERNATIONAL



Demi-finale du Concours de plaidoirie
Young European Lawyers Contest



PORTRAIT



Samy Djemaoun

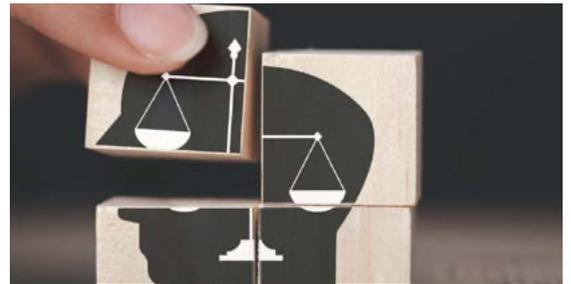
AGENDA

Tous les événements
marquants du mois



CONSEIL DE L'ORDRE

Résumés des séances
des 4 et 11 avril 2023



VIE PROFESSIONNELLE

Éthique partagée :
magistrats - avocats
(Module 1)



DOSSIER

Service Économique
et Social



ANNONCES ET CARNET



15 JOURS SUR TWITTER



PATRIMOINE



CRÉDITS



Samy Djemaoun

Liberté(s), au singulier et au pluriel

A l'heure des choix, Samy Djemaoun a placé ses valeurs au sommet de ses priorités. Pour pouvoir défendre les libertés des autres, il a commencé par prendre la sienne. Depuis, le jeune avocat est devenu l'allié des demandeurs d'asile et des familles sans-abris, qu'il soutient activement pour obtenir un hébergement d'urgence.



« Je continue de manger des "chocolatines" et d'utiliser des "poches". Et je dis bonjour et au revoir au chauffeur du bus, je ne dois pas être encore tout à fait parisien ». C'est peut-être de Périgueux que Samy Djemaoun a conservé un air au premier abord décontracté, et c'est aussi en Dordogne que s'est développé chez lui une sensibilité aux injustices touchant les plus précaires, au contact d'un père travaillant dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse et d'une mère travaillant dans la petite enfance. Concerné par ces préoccupations sans y identifier d'emblée une vocation, le tout frais bachelier s'est autorisé un détour par une prépa HEC à Bordeaux, avant de mettre le cap sur Toulouse pour un double cursus en droit et économie. « J'ai très vite compris que j'étais passionné par le droit public et les libertés fondamentales », se souvient l'ancien étudiant, qui a tout mis en œuvre pour emprunter la voie royale d'un publiciste : diplômé du Master 2 Contentieux public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il a enchaîné les stages au Conseil d'État, en cabinets tant à la cour qu'au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Très vorace, mangeur de dossiers en tous genres, l'élève-avocat a pu se construire dans ce type de structures un bagage technique solide concernant des domaines très variés, allant des questions d'urbanisme à des sujets liés au droit des étrangers, par exemple.

« L'inventivité juridique est réellement ce qui permet de faire la différence. « Kafkaïen » n'est pas un adjectif assez puissant pour décrire les situations auxquelles les personnes sont confrontées »

En débutant son parcours d'avocat collaborateur d'avocats aux Conseils, Samy Djemaoun est devenu une fine lame des dossiers de cassation en droit public en tout genre (éolien, urbanisme, droit des étrangers et asile, nationalité, extradition, élections, procédures disciplinaires, fonction publique, fichiers de police, responsabilité médicale). Pour Samy, le chemin de la liberté et de l'indépendance s'est ensuite révélé être celui de l'épanouissement et de l'alignement avec ses valeurs. Il l'a en partie emprunté à bord du « Bus de la Solidarité » du barreau de Paris, les rencontres effectuées au cours de ses permanences hebdomadaires l'amenant de plus en plus souvent à se positionner aux côtés de demandeurs d'asile ou plus généralement de publics précaires confrontés à des actes administratifs attentatoires aux droits et libertés fondamentaux.

Passant ses semaines à naviguer entre tribunaux administratifs et le Conseil d'État, Me Djemaoun a peaufiné son expertise des procédures, en même temps qu'il a appris à se dresser avec fermeté devant des institutions trop souvent aveugles à la détresse. « Je conçois le droit des étrangers comme une matière complexe dans laquelle il faut être humain, très technique juridiquement et où l'inventivité juridique est réellement ce qui permet de faire la différence. « Kafkaïen » n'est pas un adjectif assez puissant pour décrire les situations auxquelles les personnes sont confrontées. Des vies entières sont anéanties par des pratiques administratives. ». L'exercice impose le sang-froid, tout en étant guidé par l'indignation, face à des situations où l'humanité est ignorée par le discours de l'État de ses représentants. Exemple : « la préfecture de la région Île-de-France n'hésite pas à dire, à l'audience publique (par le biais

En quelques mots



- 30 ans.
- Inscrit au barreau de Paris depuis 2020.
- A fondé en mai 2021 le cabinet Djemaoun avocat, essentiellement dédié à la défense des Droits fondamentaux et des Libertés publiques. La question de l'hébergement d'urgence des enfants sans-abris est devenue durant l'hiver dernier un sujet d'investissement majeur.
- Lauréat du Prix Simone-Goldsmith 2021, pour son engagement avec le « Bus de la Solidarités » du Barreau de Paris.
- Signe particulier : gymnaste à l'adolescence, s'est ensuite consacré aux disciplines du cirque. Il en a gardé la souplesse et l'habileté, qui peuvent aussi être précieuses dans le combat face aux décisions et pratiques administratives.

de leur avocat), qu'une voiture est un hébergement d'urgence (à propos d'une famille qui avait pu «dormir», avec leur fille de 3 ans, ponctuellement, dans une voiture qu'un ami leur prêtait lorsqu'il le pouvait, le reste du temps, ils dormaient dans la rue, bouches de métro, aéroports, salles d'attente d'hôpitaux), ou à écrire, dans son mémoire en défense, qu'en Espagne, les conditions climatiques sont plus favorables (comprenez : ils n'avaient qu'à y rester avec leur nourrisson de 5 mois) ».

« Les lignes sont en train de bouger, même si j'ai l'impression de me battre comme le Don Quichotte de Cervantes. Il y a eu une énorme augmentation du nombre de recours sur cette question. À force, on obtient des avancées »

L'action de Samy Djemaoun a pris une autre dimension depuis le mois de décembre dernier, avec l'implication dans un nombre croissant de demandes d'hébergements d'urgence pour des familles sans abris. Des enfants qui dorment dans la rue à Paris, voilà qui rentre en contradiction avec les engagements du président de la République et de son gouvernement. Ce décalage, Me Djemaoun a pu le mettre en évidence en représentant Médecins du Monde et Utopia 56 qui demandaient la mise à disposition des places vacantes dans le centre d'accueil des réfugiés ukrainiens, d'une capacité de 250 personnes mais qui n'en a jamais hébergé plus de 162 au plus fort de l'afflux. « Le Conseil d'Etat a reconnu que les flux d'arrivées des Ukrainiens avaient diminué, la saturation des dispositifs d'hébergement de droit commun, que la dégradation des conditions climatiques contribuait à rendre la situation des personnes dépourvues de solution d'hébergement extrêmement difficile et à aggraver les risques et dangers auxquels elles sont exposées et que la concomitance avec des places vacantes dans le dispositif en litige en est rendue encore plus regrettable, mais a estimé que ce qui était demandé conduisait à remettre en cause des choix politiques que le juge des référés ne pouvait contrôler et qu'en plus il fallait garder ces places vacantes, les entraves à la production et la distribution d'énergie en Ukraine étant sus-

ceptibles de provoquer de nouvelles vagues de départs. Avant qu'une décision ne soit rendue, le Ministre du logement Olivier Klein annonçait par un tweet qu'il libérerait 200 places dans le centre où on demandait justement les places vacantes, afin d'éviter une condamnation de l'Etat. Le 6 janvier 2023, ces 200 places ont été fermées, mais Olivier Klein n'a pas tweeté ! »

Depuis, Samy Djemaoun a multiplié les saisines contre des refus d'hébergement d'urgence et le non-respect des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile à des familles qui peuvent légalement y prétendre, jusqu'à en devenir le spécialiste sur la place de Paris. « J'ai commencé à défendre de plus en plus de personnes dans cette situation. Comme dit mon confrère Roman Sangue qui m'a rejoint dans ce combat : « à chaque audience, on leur amène des personnes qu'ils ne veulent pas voir. » Depuis décembre 2022, j'ai réussi à obtenir en référé des solutions d'hébergements pour 52 familles », raconte l'avocat qui se refuse à parler de victoires mais plutôt du rétablissement d'une légalité trop souvent bafouée. Reste que la mise à l'agenda médiatico-judiciaire de cette question marque un tournant qui pourrait changer la donne. « Depuis dix ans, ce droit avait plutôt évolué en défaveur des sans-abris. Mais les lignes sont en train de bouger, même si j'ai l'impression de me battre comme le Don Quichotte de Cervantes. Il y a eu une énorme augmentation du nombre de recours sur cette question et l'État a même commencé à faire appel pour remettre des nourrissons dans la rue. À force, on obtient des avancées. En janvier 2023, dans une de mes affaires, le juge des référés du Conseil d'État a, pour la première fois depuis 2012, enjoint à l'État, alors que ce dernier avait donné en cours d'instance, un hébergement d'urgence, de continuer à proposer un hébergement à la famille qui soit pérenne, adapté à la situation familiale et assorti d'un accompagnement social. C'est ce triptyque qui permettra véritablement aux familles de sortir de manière durable de la précarité et d'éviter une nouvelle saisine du juge parce que l'État ne les aura pas accompagnés et les aura remis à la rue. Et maintenant on peut s'appuyer sur cette décision ».